

## Devenir une entreprise formatrice Procédure pour engager une personne qui veut suivre la formation duale

Annoncez votre entreprise auprès de l'office de la formation professionnelle de votre canton.  
Adresses sous <http://adresses.sdbb.ch/>

Complétez le dossier d'inscription que vous aurez reçu et renvoyez-le.

- Les autorités cantonales examineront votre entreprise dans l'optique de son aptitude à former des apprentis.
- Vous obtiendrez ensuite une autorisation de former.

- Déterminez le nombre de places d'apprentissage.
- Envoyez les futurs formateurs suivre le cours de maître d'apprentissage.
- Publiez les annonces pour les places d'apprentissage.

Passez un contrat d'apprentissage avec l'apprenant.

- Formulaire sous: [www.ca.formationprof.ch](http://www.ca.formationprof.ch)
- Envoyer en 3 exemplaires à l'office de la formation professionnelle pour approbation

L'office de la formation professionnelle vous indique ensuite dans quelle école professionnelle devra se rendre l'apprenti.